

————— **Rapport de recherche** —————

**Cercles de soutien et de responsabilité :
Reproduction à l'échelle nationale des
résultats obtenus**

This report is also available in English. Ce rapport est également disponible en anglais. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., W., Ottawa, ON, K1A 0P9. Pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, ave. Laurier ouest, Ottawa ON, K1A 0P9.

**Cercles de soutien et de responsabilité :
Reproduction à l'échelle nationale des résultats obtenus**

Robin J. Wilson ¹

Franca Cortoni ²

et

Monica Vermani ³

¹ Humber Institute of Technology & Advanced Learning

² Service correctionnel du Canada

³ Adler School of Psychology

Mai 2007

SOMMAIRE

Il y a un peu plus de douze ans, quelques citoyens préoccupés se sont réunis pour former un groupe de soutien à l'intention d'un délinquant sexuel à risque élevé qui venait d'être mis en liberté. Cette initiative communautaire a plus tard été officialisée sous le nom de Cercles de soutien et de responsabilité (CSR), un projet coordonné par le Comité central mennonite de l'Ontario et parrainé en partie par le Service correctionnel du Canada. Le projet pilote original, mis à l'essai dans la région centre-sud de l'Ontario, a depuis aidé plus de cent délinquants de profil similaire — dont la mise en liberté a été marquée par l'attention étroite des médias et l'appréhension de la collectivité. Des projets fondés sur ce modèle sont maintenant en place au Royaume-Uni et dans plusieurs États des États-Unis. D'autres sont également en cours dans toutes les provinces canadiennes. La recherche initiale sur le projet de CSR de la région centre-sud de l'Ontario (Rapport de recherche R-168 du SCC) a révélé que la participation d'ex-délinquants au projet pilote réduisait la récidive sexuelle dans au moins 70 % des cas par rapport au taux relevé chez les membres appariés du groupe témoin et par rapport aux normes actuarielles.

L'étude dont il est question ici consiste en un examen, à l'échelle nationale, de l'incidence du projet des CSR sur la récidive. Quarante-sept délinquants sexuels à risque élevé enrôlés dans le projet après avoir été mis en liberté à la fin de leur peine ont été appariés à un groupe de 47 délinquants sexuels à risque élevé, également libérés à la fin de leur peine, mais qui ne participaient pas au projet des CSR. L'appariement s'est fait selon le risque, la durée de la période dans la collectivité, la date et le lieu de la mise en liberté et la participation antérieure à un traitement pour délinquants sexuels. La durée moyenne du suivi a été de 2,8 années (34 mois). Aux fins de l'étude, la récidive désigne le fait pour un délinquant d'être l'objet d'une nouvelle accusation ou d'une nouvelle condamnation pour une nouvelle infraction ou pour un manquement à une condition imposée par le tribunal. L'information sur la récidive est tirée des dossiers du CIPC (Centre d'information de la police canadienne), une base de données nationale qui regroupe les antécédents des criminels et indique si une accusation a déjà été déposée ou une condamnation enregistrée).

D'après les résultats, les délinquants qui ont participé à un CSR présentent, pour tous les types de récidive, un taux notablement inférieur à celui des délinquants du groupe témoin qui n'ont pas participé au CSR. Plus précisément, on trouve chez les premiers une réduction de **83 %** dans la récidive sexuelle par rapport au groupe témoin (2,1 % vs 12,8 %), une réduction de **73 %** pour tous les types de récidive avec violence (notamment sexuelle : 8,5 % vs 31,9 %) et une réduction globale de **72 %** dans tous les types de récidive (notamment avec violence et sexuelle : 10,6 % vs 38,3 %). En tout, les participants au projet des CSR étaient responsables de beaucoup moins de cas de récidive sexuelle, avec violence ou générale, que les membres du groupe témoin.

Ces constatations indiquent que le lieu ne joue pas de rôle particulier dans l'incidence de la participation au CSR. De plus, ces résultats prouvent encore davantage qu'avec une formation et une orientation appropriées, des bénévoles de la collectivité peuvent aider à améliorer la réinsertion sociale des délinquants.

REMERCIEMENTS

Les auteurs aimeraient remercier Andrew McWhinnie, Susan et Pat Love, Peter Huish, Jean-Jacques Goulet, Moira Brownlee, Joan Carolyn, Maureen Donnegan, Dan Laramie, Ed Call et le révérend David Molzahn pour leur aide dans l'exécution de cet examen. Nous sommes également reconnaissants à Colette Cousineau et Renée Meunier qui nous ont aidés pour l'extraction des données et le codage. Enfin, nous tenons à remercier les nombreux bénévoles qui ont contribué à la sécurité de la collectivité en donnant de leur temps pour aider des ex-délinquants à trouver l'espoir d'une nouvelle vie dans le cadre des cercles de soutien et de responsabilité.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
INTRODUCTION	1
MÉTHODE.....	4
Participants.....	4
<i>Critères d'appariement</i>	4
Mesures.....	5
<i>STATIQUE-99 (Hanson & Thornton, 1999)</i>	5
<i>Évaluation rapide du risque de récidive sexuelle (ERRRS - Hanson, 1997)</i>	5
<i>Échelle de psychopathie révisée (PCL-R—Hare, 2003)</i>	5
<i>Évaluation phallométrique</i>	5
<i>Récidive</i>	6
<i>Importance statistique</i>	6
Déroulement.....	6
RÉSULTATS	7
Équivalence des groupes.....	7
Période d'exposition au risque	7
Résultats de la récidive	9
Zone ROC sous la courbe	9
ANALYSE.....	10
CONCLUSION.....	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données sur la récidive - Projet pilote en Ontario (Wilson <i>et al.</i> , 2005	8
Tableau 2 : Données sur la récidive- Reproduction à l'échelle nationale	8

INTRODUCTION

À l'origine, le projet des Cercles de soutien et de responsabilité (CSR) a été conçu comme un moyen d'aider des délinquants sexuels à risque élevé qui étaient mis en liberté à la fin de leur peine. Dans le système correctionnel fédéral canadien, les délinquants présentant un risque très élevé de récidive restent généralement incarcérés jusqu'à la fin de leur peine (c'est-à-dire la date d'expiration du mandat — DEM), après quoi ils sont mis en liberté sans plus de supervision. Le projet des CSR cible des hommes mis en liberté après avoir purgé la totalité de leur peine et dont on a jugé qu'ils présentaient un risque élevé de récidive. Plus précisément, les CSR visent des individus que le manque de soutien prosocial dans la collectivité semble vouer à l'échec. Les CSR appuient également des délinquants qui sont susceptibles d'attirer beaucoup d'attention de la part des médias.

L'objectif premier des cercles de soutien et de responsabilité est de faire en sorte qu'il n'y ait « plus de victimes ». Le but, par conséquent, est de « promouvoir la réinsertion sociale des délinquants libérés en leur assurant un soutien et le respect de leurs droits et en leur montrant comment se comporter de façon responsable; en échange, on attend d'eux qu'ils vivent sans présenter de danger pour la collectivité » (SCC, 2002). En ce faisant, on renforce la sécurité dans la collectivité, particulièrement là où il y a des risques pour les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables. Plus simplement, le CSR aide à assurer la sécurité pour les victimes (passées ou potentielles) en validant leurs besoins de guérison et de sécurité, tout en tenant ces ex-délinquants pour responsables de leur conduite. En retour, leurs droits en tant que citoyens sont protégés. En appuyant les ex-délinquants et en les tenant responsables de leurs choix dans la collectivité, on réduit le danger.

Le CSR qui, à l'origine, était une réponse innovatrice à un cas particulier, est devenu un partenaire communautaire viable en aidant les délinquants sexuels à risque élevé dans leur réinsertion sociale. Le projet pilote original, mis en place à Toronto, a maintenant parrainé plus de cent cercles, chacun composé d'un participant essentiel (l'ex-délinquant) et de quatre à six bénévoles de la collectivité — des citoyens qui se sont engagés à donner de leur temps pour aider le participant essentiel à vivre en société. Le modèle du CSR s'est répandu également dans tout le Canada ainsi que dans le Royaume-Uni et les États-Unis et d'autres pays sont en train de l'étudier. Au Royaume-Uni, une variante bien établie du CSR a été gérée conjointement par le

Thames Valley Probation Service et la *Religious Society of Friends* (Quakers — voir Quaker Peace and Social Witness, 2005).

Presque tous les projets des CSR canadiens bénéficient des conseils d'un comité consultatif composé de professionnels de l'application de la loi, des services correctionnels, des services cliniques et du milieu des affaires. Ces bénévoles reçoivent une formation qui les amène à bien comprendre les rôles et les responsabilités qu'ils devront assumer pour venir en aide à des délinquants sexuels à risque élevé dans la collectivité (voir SCC, 2002). Ayant les principes de soutien et de responsabilité solidement implantés dans leur esprit, ils agissent comme des amis attentionnés ou des substituts de membres de la famille pour les participants essentiels. Dans un modèle consistant en deux cercles concentriques, le « cercle intérieur » se compose du participant essentiel et de ses soutiens bénévoles. Le « cercle extérieur », un élément également important du modèle, se compose d'un bassin de professionnels disponibles pour donner, à titre gracieux, des avis et des conseils au cas où les bénévoles se trouveraient confrontés à un problème dépassant l'étendue de leur rôle ou de leur expertise.

La validation empirique est une nécessité importante et toujours présente lorsqu'on offre un service de gestion du risque. La validation initiale du projet pilote de l'Ontario (Wilson, Picheca et Prinzo, 2005; Wilson, McWhinnie, Picheca, Prinzo et Cortoni, 2007a; Wilson, Picheca et Prinzo, 2007b; Wilson, Picheca et Prinzo sous presse) a mis en évidence l'efficacité du modèle des CSR pour la gestion du risque que présentent les délinquants sexuels dans la collectivité. D'après les résultats de l'étude, les délinquants participant à un cercle présentaient un taux de récidive sexuelle inférieur de 70 % à celui des délinquants qui n'avaient pas participé à un cercle. Les résultats du projet du Royaume-Uni dont on a parlé sont également encourageants. Après avoir parrainé pendant trois ans un projet pilote dans la vallée de la Tamise, les Quakers et le Home Office du R.-U. ont fait connaître les résultats de 22 délinquants participant à des CSR. Selon ces résultats, aucun de ces délinquants n'a commis une nouvelle infraction sexuelle, et un seulement a été condamné pour manquement à un ordre de prévention d'une infraction sexuelle (Quaker Peace et Social Witness, 2005).

Alors que le projet des CSR se propage dans le Canada et dans d'autres pays, il est important de déterminer si les constatations initiales sur l'efficacité des cercles dans la réduction de la récidive restent valides pour d'autres échantillons. En conséquence, l'étude actuelle consiste à étendre, à un nouvel échantillon de délinquants canadiens participant à un CSR, le

champ de la validation initiale du projet pilote qui a eu lieu en Ontario. Cette étude examine si, dans tout le Canada, le projet des CSR reste efficace pour la réduction de la récidive chez les délinquants sexuels à risque élevé dans la collectivité, quel que soit le lieu de résidence de ceux-ci.

MÉTHODE

Participants

L'étude a porté sur deux groupes de délinquants. Le premier groupe se composait de 47 délinquants qui avaient participé à un CSR après avoir été mis en liberté à la fin de leur peine. Ces participants ont été choisis parmi les projets de CSR des villes canadiennes suivantes : Montréal ($n = 5$), Ottawa ($n = 8$), Kingston ($n = 9$), Winnipeg ($n = 6$), Saskatoon ($n = 2$) et Calgary ($n = 11$), et de la Colombie-Britannique ($n = 6$). Le second groupe consistait en un échantillon témoin de 47 délinquants de profil semblable qui avaient été mis en liberté à la fin de leur peine, mais ne participaient pas à un CSR. Les groupes ont été appariés *a priori*, ce qui signifie qu'un processus intentionnel a été utilisé pour sélectionner l'échantillon témoin, de façon que ce dernier puisse être comparé de plus près au groupe des participants à un CSR.

Critères d'appariement

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'objectif principal des projets de CSR est de répondre aux besoins postlibératoires des délinquants qui ont été maintenus en incarcération jusqu'à la fin de leur peine. Pour assurer un appariement pertinent, nous n'avons inclus dans l'échantillon témoin que des délinquants sexuels qui ont également été maintenus en incarcération jusqu'à la fin de leur peine. Et pour obtenir une garantie supplémentaire que les deux groupes présentaient des niveaux de criminalité et de risque équivalents, nous avons noté chaque sujet au moyen de l'*Échelle d'information statistique générale sur la récidive* (Nuffield, 1982). Chaque membre du groupe ayant participé à un CSR était apparié avec un sujet témoin classé dans la même catégorie générale de risque (p. ex., faible, faible-moyen, moyen, moyen-élevé ou élevé).

En appariant ces deux groupes de délinquants, nous avons également veillé à ce que ces sujets aient été mis en liberté à peu près à la même date que les sujets du groupe des CSR et dans le même type de collectivité. L'objectif de cette manière de faire était double : d'abord, ce processus fait en sorte que les sujets appariés sont mis en liberté dans un climat politique et communautaire à peu près semblable, ensuite, il permet de comparer facilement la durée de la période à risque avant l'échec (pour les délinquants qui ont commis une nouvelle infraction).

Enfin, nous avons veillé à ce que les deux groupes soient appariés en fonction d'une participation antérieure à un programme de traitement pour délinquants sexuels. Étant donné les

résultats récents (voir Hanson, Gordon *et al.*, 2002) laissaient entendre que le fait d'avoir mené jusqu'au bout un programme de traitement conforme aux principes de l'intervention correctionnelle judiciaire (voir Andrews et Bonta, 2003) peut avoir une incidence importante sur la récidive, il était important de veiller à ce que toute différence trouvée entre les deux groupes ne soit pas le résultat de variations dans les expériences de traitement antérieures.

Mesures

Échelle Statique-99 (Hanson et Thornton, 1999).

L'échelle *Statique-99* est un instrument actuariel d'évaluation du risque de récidive chez les délinquants sexuels et violents, qui se base principalement sur les facteurs de risque statiques. Cet instrument possède une capacité prédictive moyenne ($r = 0,33$, zone ROC = 0,71) et permet de réunir des données complètes, à l'aide desquelles on peut établir un pronostic à long terme du potentiel de risque.

Évaluation rapide du risque de récidive sexuelle (ERRRS - Hanson, 1997).

L'ERRRS est une échelle en quatre points destinée à l'évaluation actuarielle du risque de récidive sexuelle chez les délinquants sexuels connus. Ces quatre points sont entièrement contenus dans *Statique-99*, mais, par eux-mêmes, ils fournissent une sélection modérément précise du potentiel de risque ($r = 0,27$, zone ROC = 0,71).

Échelle de psychopathie révisée (PCL-R—Hare, 2003).

La PCL-R est une échelle en 20 points dont le but est de mesurer la présence d'orientations de personnalité antisociale particulièrement graves — appelées psychopathie. Bien que la PCL-R ait été développée comme un outil diagnostique pour la psychopathie, la recherche a démontré de façon constante qu'elle établissait une corrélation positive entre les scores de la PCL-R et la propension à la violence.

Évaluation phallométrique.

L'évaluation phallométrique est un processus psychophysologique dans lequel des changements dans la circonférence et le volume du pénis sont mesurés durant la présentation de stimuli audiovisuels. La réponse différentielle à l'égard de diverses catégories d'âge, de sexe ou de stimuli aide à diagnostiquer les préférences sexuelles déviantes (ou paraphilies). Bien que les chercheurs ne soient pas d'accord sur les propriétés psychométriques du test (voir Fernandez,

2002; Freund et Watson, 1991), celui-ci est généralement reconnu comme un outil utile de diagnostic et, par extrapolation, d'évaluation du risque.

Récidive.

La récidive a été définie comme le fait d'être accusé d'une nouvelle infraction ou d'avoir manqué à une condition imposée par le tribunal. Seuls les documents officiels sont utilisés et, dans la plupart des cas, cette information est présentée sous forme de dossiers du Centre d'information de la police canadienne (une base de données nationale sur les infractions antérieures), indiquant qu'une accusation a été portée ou qu'une condamnation a été enregistrée. Pour cette étude, la *récidive sexuelle* était définie comme le fait d'être l'objet d'une nouvelle accusation ou condamnation pour une infraction sexuelle. La *récidive avec violence* a été définie comme une nouvelle infraction avec violence (incluant les infractions sexuelles), la *récidive générale*, comme une nouvelle accusation ou infraction, toutes catégories confondues. En conséquence, ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives.

Importance statistique.

Dans cette étude, la signification statistique observée est classique : $p < 0,05$. Mais, il est parfois utile d'évaluer les résultats en regard de leur signification sociale (voir Gendreau, Little et Goggin, 1996), à savoir, l'incidence d'une constatation particulière sur la collectivité.

Déroulement

Pour évaluer les effets des CSR sur la récidive, nous avons recueilli des données sur 47 hommes participant à des projets de CSR. Ces hommes ont été désignés dans le cadre de consultations avec des gestionnaires de projets de CSR de tout le pays. Pour mieux comprendre les résultats obtenus de ces hommes, nous avons également choisi 47 délinquants de profil semblable à partir du Système de gestion des délinquants du SCC. Les 47 sujets témoins ont été appariés avec leurs homologues participant à des CSR selon les critères décrits plus haut. Les données provenant des deux groupes ont été codées à partir du SGD et de l'information provenant du CIPC.

RÉSULTATS

Dans la première étude des résultats, les données ont été présentées en indiquant le taux de récidive relatif des participants au CSR et des sujets témoins dans la région centre-sud de l'Ontario. Ces données sont reproduites ici (voir Tableau 1) à des fins de comparaison.

Équivalence des groupes

Comme on le voit dans le Tableau 2, il n'y avait pas de différence d'âge entre les deux groupes de l'échantillon de reproduction. Par rapport à l'étude précédente (Tableau 1), les différences dans les scores sur les mesures actuarielles étaient inversées, le groupe témoin ayant un score moyen notablement plus élevé selon *Statique-99* ($F[1,92] = 8,36, p < 0,01$). Cependant, les deux groupes n'étaient pas vraiment différents dans leur score moyen sur l'ERRRS ($F [1,92] = 0,005, n.s.$), ni en termes de score sur la PCL-R ($X^2[4] = 4,13, n.s.$)¹. Finalement, il n'y avait pas de différence entre les participants des CSR et les sujets du groupe témoin pour ce qui est du pourcentage de chaque groupe démontrant des profils sexuels déviants à l'évaluation phallométrique (CSR : 32 %; témoin : 30 %).

Période d'exposition au risque

Comme on s'y attendait, étant donné la procédure d'appariement faisant en sorte que les dates de mise en liberté soient semblables dans chaque paire de participants aux CSR et de délinquants témoins, il n'y avait pas de différence entre les groupes pour ce qui est de la durée moyenne du suivi. On a relevé une tendance vers une différence ($F[1,21] = 3,36, p < 0,10$) dans la durée moyenne de la période précédant le premier échec (pour les sujets qui ont fait l'objet d'autres accusations ou condamnations). Contrairement aux résultats de l'étude initiale (Rapport de recherche R-168), la durée moyenne de la période jusqu'à l'échec, pour le groupe témoin, était plus longue que celle observée dans le groupe des CSR.

¹ À cause des données manquantes et du manque d'uniformité dans les données sur les scores par rapport aux taux de risque, les scores de la PCL-R ont été enregistrés sur une échelle de cinq points — faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé, élevé; les données n'étaient disponibles que pour un sous-ensemble de chaque groupe [CSR $n = 18$, témoin $n = 28$]

Tableau 1 : Données sur la récidive — Projet pilote en Ontario (Wilson *et al.*, 2005)

	CSR (N = 60)	Témoin (N = 60)
Âge moyen (ET)	47,47 (12,27)	43,62 (10,84)
Moyenne selon <i>Statique-99</i> (ET)	5,60 (2,22)	5,00 (1,96)
Moyenne selon l'ERRRS(ET)*	3,18 (1,65)	2,12 (1,31)
Suivi moyen (étendue-mois)	54,67 (3-123)	52,47 (3-124)
Moyenne (mois) avant le premier échec	22,10	18,54
Récidive		
Sexuelle*	5,00 % (3)	16,67 % (10)
Avec violence**	15,00 % (9)	35,00 % (21)
Générale‡	28,33 % (17)	43,44 % (26)
Jugements	38	49

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ ‡ $p < 0,10$

Tableau 2 : Données sur la récidive — Reproduction à l'échelle nationale des résultats obtenus

	CSR (N = 47)	Témoin (N = 47)
Âge moyen (ET)	43,18 (9,55)	43,52 (8,66)
Moyenne selon <i>Statique-99</i> (ET)**	5,00 (2,14)	6,11 (1,52)
Moyenne selon l'ERRRS (ET)	2,72 (1,50)	2,74 (1,36)
Modal PCL-R (recodé 1-5)	5 (élevé)	5 (élevé)
% de déviance - test phallométrique	32 %	30 %
Suivi moyen (étendue-mois)	32,53 (6-84)	35,74 (6-95)
Moyenne (mois) avant le premier échec ^{‡ a}	23,92 (1-39)	50,73 (3-112)
Récidive (accusation+condamnation)		
Sexuelle*	2,13 % (n = 1)	12,77 % (n = 6)
Avec violence*	8,51 % (n = 4)	31,91 % (n = 15)
Générale** ^b	10,64 % (n = 5)	38,30 % (n = 18)
# d'accusations	16	68

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ ‡ $p < 0,10$ ^a Comme il y a peu de récidivistes parmi le groupe des CSR, l'amplitude se trouve restreinte, ce qui abaisse la durée moyenne en mois jusqu'à l'échec ^b Inclut les infractions sexuelles et avec violence.

Résultats sur la récidive

Comme on le voit au Tableau 2, les participants aux CSR de l'échantillon pour la reproduction des résultats à l'échelle nationale présentaient 83 % moins de cas de récidive sexuelle ($X^2[1] = 3,86, p < 0,05$), 73 % moins de cas de récidive avec violence ($X^2[1] = 7,98, p < 0,01$) et 72 % moins de cas de récidive de n'importe quelle sorte ($X^2[1] = 9,73, p < 0,01$) que le groupe témoin. Par ailleurs, si on regarde le nombre total réel de nouvelles accusations pour les deux groupes (par opposition au nombre de délinquants qui avaient récidivé), on voit que le groupe témoin avait fait l'objet de 76 % plus d'accusations ($n = 68$) que le groupe des CSR ($n = 16$).

La zone ROC (sous la courbe)

De même que pour l'étude précédente, nous pensons que, faute de variabilité dans les scores, *Statique-99* perdrait son utilité prédictive lorsqu'elle serait appliquée au sous-groupe de délinquants sexuels à risque élevé visé par cette étude. En fait, comme on l'a constaté dans l'étude initiale, la zone ROC (fonction d'efficacité du récepteur) sous la courbe chez les participants aux CSR, en regard du taux de succès déterminé à l'aide de *Statique-99*, était de 0,80 pour la récidive sexuelle, mais de 0,43 seulement chez le groupe témoin. Des résultats semblables ont été constatés concernant toute nouvelle récidive et, à un degré moindre, la récidive violente.

ANALYSE

Des recherches précédentes sur l'efficacité du modèle des cercles de soutien et de responsabilité (Wilson *et al.*, 2005) ont donné des résultats très encourageants amenant à penser que la participation à des CSR contribue à abaisser considérablement les taux de récidive sexuelle et d'autres types de récidive chez les délinquants sexuels à risque élevé mis en liberté à la fin de leur peine. Les constatations signalées à l'issue de la présente étude mettent en évidence les précédentes en ce sens que les taux de récidive chez les hommes ayant participé à un CSR étaient notablement (et, dans la plupart des cas, statistiquement) moins élevés que chez les délinquants à risque élevé de profil similaire qui n'y avaient pas participé. Les constatations de l'étude antérieure et de la présente se retrouvent également dans les résultats provisoires du projet des CSR mis en place dans la vallée de la Tamise, au Royaume-Uni (Quaker Peace and Social Witness, 2005), où l'on a également observé des réductions de la récidive.

L'étude précédente avait connu des difficultés d'échantillonnage, le groupe des CSR présentant un risque actuariel notablement plus élevé que le groupe témoin (selon l'ERRRS); cela ne s'est pas produit cette fois. On estime que ces différences sont attribuables à des imperfections dans le processus d'appariement. Dans l'étude actuelle, les groupes n'étaient pas différents selon l'ERRRS, mais le groupe témoin donnait des résultats notablement plus élevés selon *Statique-99* (même si les deux groupes pourraient encore être considérés comme présentant un risque de récidive moyen à élevé ou supérieur). Cette différence dans l'étude actuelle affaiblit l'impact des constatations de l'étude de reproduction, car une partie peut en être attribuable à un profil quelque peu moins élevé chez les participants des CSR, tout au moins selon *Statique-99*. Malgré tout, étant donné la taille des différences (à savoir 1 vs 6, 4 vs 15 et 5 vs 18 pour le nombre de cas de récidive sexuelle, violente et générale) nous avons confiance que les constatations actuelles sont solides.

Comme l'a révélé l'étude précédente qui examinait les sujets de la région du centre-sud de l'Ontario, *Statique-99* garde sa capacité prédictive pour le groupe actuel des CSR, mais, comme on s'y attendait, ce n'est pas le cas pour le groupe témoin. Comme l'a indiqué l'étude précédente, la valeur ROC plus élevée pour le groupe des CSR amène à penser que, dans ce groupe, la récidive se conforme au modèle logique de prédiction du risque, en ce sens que la récidive était positivement reliée aux scores de *Statique-99* plus élevés. La faible valeur ROC trouvée dans le groupe témoin suggère que la récidive se produit sans qu'il y ait de lien entre les

scores et les résultats dans ce groupe. En définitive, ces constatations amènent à penser que le principe du risque d'Andrews et Bonta (2003) est encore valable, à savoir que le niveau de soutien et de surveillance le plus élevé devrait être attribué aux délinquants qui ont le profil de risque le plus élevé. Autrement dit, même avec les CSR, il faut porter une attention supplémentaire aux délinquants qui ont, selon *Statique-99*, des scores particulièrement élevés.

CONCLUSION

Dans le contexte d'un débat plus vaste portant sur la question de savoir si les délinquants sexuels peuvent être gérés dans la collectivité, les constatations, ici combinées avec celles obtenues dans Wilson *et al.* (2005), et les résultats du projet de la Vallée de la Tamise suggèrent fortement que cette gestion est possible. Cependant, l'engagement de la collectivité dans le processus de gestion du risque est essentiel pour le succès de celui-ci. Contrairement aux pratiques de contrôle utilisées dans certains États (p. ex., l'obligation de se tenir à 1 000 pieds de distance, plaques d'immatriculation de couleur, listes publiques d'Internet) qui ont reçu peu de soutien empirique dans la littérature (voir Levenson, D'Amora et Hern, sous presse), le modèle des CSR semble prouver clairement que les délinquants sexuels, particulièrement les délinquants sexuels à risque élevé, ne sont pas nécessairement voués à récidiver plusieurs fois. Silverman et Wilson (2002) laissent entendre que l'engagement communautaire à l'égard du système de justice pénale serait une solution viable à la violence dans la collectivité. Le modèle des CSR est un excellent exemple de l'engagement de la collectivité qui responsabilise le délinquant et renforce la sécurité de la collectivité.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS, D. A. & BONTA, J. *The psychology of criminal conduct (3rd Edition)*. Cincinnati, OH: Anderson, 2003.
- FERNANDEZ, Y. « Tests phallométriques pour les délinquants sexuels qui ont agressé des femmes : les limites de leur validité », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol.14, n° 1, 2002, p. 7-12
- FREUND, K. & WATSON, R. « Assessment of the sensitivity and specificity of a phallometric test: An update of "Phallometric diagnosis of pedophilia" ». *Psychological Assessment*, vol. 3, 1991, p. 254-260.
- GENDREAU, P., LITTLE, T. & GOGGIN, C. « A meta-analysis of adult offender recidivism: What works! », *Criminology*, vol. 34, 1996, p. 575-607.
- HANSON, R. K. *Établissement d'une échelle actuarielle sommaire du risque de récidive sexuelle*. Rapport pour spécialistes 1997-04. Ottawa: Ministère du Solliciteur général du Canada, 1997.
- HANSON, R. K., GORDON, A., HARRIS, A. J. R., MARQUES, J. K., MURPHY, W., QUINSEY, V. L. & SETO, M. C. « First report of the Collaborative Outcome Data Project on the effectiveness of psychological treatment for sexual offenders », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 14, 2002, p. 169-194.
- HANSON, R. K. & THORNTON, D. *Statique-99 : une amélioration des évaluations actuarielles du risque chez les délinquants sexuels*. Rapport pour spécialistes 1999-02. Ottawa: Ministère du Solliciteur général du Canada, 1999.
- HARE, R. *The Psychopathy Checklist—Revised, 2nd Edition*. Toronto, ON: Multi-Health, 2003.
- LEVENSON, J. S., D'AMORA, D. A. & HERN, A. « Megan's Law and its impact on community re-entry for sex offenders », *Behavioral Sciences & the Law*, sous presse.
- NUFFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*. Ottawa: Solliciteur général du Canada, 1982.
- QUAKER PEACE AND SOCIAL WITNESS. *Circles of Support and Accountability in the Thames Valley: The first three years April 2002 to March 2005*, Londres, R.U.: Auteur, 2005.
- SERVICE CORRECTIONNEL CANADA. *Cercles de soutien et de responsabilité : guide à l'intention des candidats bénévoles, Manuel de formation 2002*. Ottawa, 2002.
- SILVERMAN, J. & WILSON, D. *Innocence betrayed: Paedophilia, the media and society*, Cambridge, R. U: Polity Press, 2002.

WILSON, R. J., PICHECA, J. E. & PRINZO, M. *Cercles de soutien et de responsabilité : évaluation du projet pilote dans le Centre-sud ontarien*, Rapport de recherche R-168. Ottawa: Service correctionnel du Canada, 2005.

WILSON, R. J., McWHINNIE, A. J., PICHECA, J. E., PRINZO, M. & CORTONI, F. « Circles of Support & Accountability: Engaging community volunteers in the management of high-risk sexual offenders », *Howard Journal of Criminal Justice*, vol. 46, 2007a, p. 1-15.

WILSON, R. J., PICHECA, J. E. & PRINZO, M. « Evaluating the effectiveness of professionally-facilitated volunteerism in the community-based management of high-risk sexual offenders—Effects on participants and stakeholders », *Howard Journal of Criminal Justice*, vol. 46, 2007b, p. 289-302.

WILSON, R. J., PICHECA, J. E. & PRINZO, M. « Evaluating the effectiveness of professionally-facilitated volunteerism in the community-based management of high-risk sexual offenders—Recidivism rates », *Howard Journal of Criminal Justice*, sous presse.